



Extraits écrits de discours prononcés par  
Amir Ahl As-Sounnah, fondateur de Dawat-e-Islami,  
Hazrat Allamah Maulana Muhammad Ilyas  
Qadiri رحمۃ اللہ علیہ

# 23 Questions - Réponses sur l'Aïd

FRANÇAIS



07

Célébration de l'Aïd en écoutant  
de la musique

02

Pourquoi célèbre-t-on l'Aïd Al-Fitr ?

10

Peut-on accomplir la prière de  
l'Aïd seul ?

06

Est-il wajib (nécessaire) pour une  
femme d'accomplir la prière de l'Aïd ?

Shaykh-e-Tariqat Amir Ahl-e-Sounnah, fondateur de  
Dawat-e-Islami Hazrat Allama Maulana Abu Bilal

**Muhammad Ilyas  
Attar Qadri Rizvi**

محمد ایلّیاس  
اتّار قادری رضوی

عید کے بارے میں 23 سوال جواب

Eid Kay Baray Main 23 Suwal Jawab

## 23 Questions - Réponses sur l'Aïd

Ce livret a été présenté en ourdou par le Majlis Al-Madina-tul-'Ilmiyya. **Le département de traduction (Dawat-e-Islami)** l'a traduit en français. Si vous trouvez une erreur dans la traduction ou la composition, veuillez en informer le département de traduction à l'adresse postale ou électronique suivante dans le but de gagner des récompenses (Sawab).

### **Département de traduction (Dawat-e-Islami)**

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah, Mahallah Saudagran,  
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

UAN : ☎ +92-21-111-25-26-92 – Poste. 7213

E-mail : ✉ [french.translation@dawateislami.net](mailto:french.translation@dawateislami.net)

## 23 Questions – Réponses sur l'Aïd

Une traduction française de « *Eid Kay Baray Main 23 Suwal Jawab* »



TOUS DROITS RÉSERVÉS

Copyright © 2024 Maktaba-tul-Madinah

---

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise de quelque manière ou forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable de Maktaba-tul-Madinah.

---

**1ère parution :** Ramazan – 1445 AH – (Avril 2024)  
**Traduit par :** Le département de traduction (Dawat-e-Islami)  
**Éditeur :** Maktaba-tul-Madinah  
**Quantité :** -

### PARRAINAGE

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez parrainer l'impression d'un livre religieux ou un livret pour Isaal-e-Sawab des membres décédés de votre famille.

### **Maktaba-tul-Madinah**

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah Mahallah Saudagran,  
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

✉ **E-mail :** [global@maktabatulmadinah.com](mailto:global@maktabatulmadinah.com) | [feedback@maktabatulmadinah.com](mailto:feedback@maktabatulmadinah.com)

☎ **Téléphone :** +92-21-34921389-93

🌐 **Web :** [www.dawateislami.net](http://www.dawateislami.net) | [www.maktabatulmadinah.com](http://www.maktabatulmadinah.com)

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى خَاتَمِ النَّبِيِّينَ  
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ط

## Dou'â pour lire le livre

Lisez la dou'â (invocation) suivante avant d'étudier un livre religieux ou une leçon islamique, vous vous souviendrez de tout ce que vous étudiez إن شاء الله:

اللَّهُمَّ افْتَحْ عَلَيْنَا حِكْمَتَكَ وَاَنْشُرْ  
عَلَيْنَا رَحْمَتَكَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ

### Traduction

Ô Allah عَزَّوَجَلَّ ! Ouvre-nous les portes de la connaissance et de la sagesse, et aie pitié de nous ! Ô Celui Qui est Le Plus Glorieux et Le Plus Honorable ! (*Al-Mustatraf*, vol. 1, p. 40)

**Note :** Récitez la Salât sur le Prophète ﷺ une fois avant et après la dou'â.

## *Table des matières*

23 Questions - Réponses sur l'Aïd .....	1
Invocation du successeur d'Amîr Ahl As-Sounnah.....	1
Vertu de l'envoi de la šalât sur le Prophète ﷺ .....	1
Vertu de l'adoration pendant les nuits de l'Aïd .....	6
Annonce générale du pardon.....	6
Il ne faut pas oublier son linceul lorsqu'on porte de nouveaux vêtements à l'occasion de l'Aïd.....	13

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى خَاتَمِ النَّبِيِّينَ  
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ط

## 23 Questions - Réponses sur l'Aïd <sup>1</sup>

### Invocation du successeur d'Amir Ahl As-Sounnah

Ô Seigneur de Muṣṭafā صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ ! Quiconque lit ou écoute le livret de 22 pages intitulé “ 23 Questions - Réponses sur l'Aïd ”, enlève-lui ses soucis, et pardonne-lui ainsi qu'à ses parents sans avoir à rendre de comptes.

أَمِيرِنُ بِجَاهِ خَاتَمِ النَّبِيِّينَ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

### Vertu de l'envoi de la ṣalāt sur le Prophète ﷺ

Le Dernier Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : “

اَكْتُمُوا الصَّلَاةَ عَلَيَّ يَوْمَ الْجُمُعَةِ فَإِنَّهُ مَشْهُودٌ تَشْهَدُهُ الْمَلَائِكَةُ وَإِنْ أَحَدًا لَنْ يُصَلِّيَ عَلَيَّ إِلَّا  
عُرِضَتْ عَلَيَّ صَلَاتُهُ حَتَّى يَفْرُغَ مِنْهَا

Recitez sur moi la salāt en abondance le vendredi, car c'est Yaum-e-Mash-hood (jour de présence spécial des Anges dans

---

<sup>1</sup> Le livret comprend des questions posées à Amir Ahl As-Sounnat دامت برکاتہم العالیة et ses réponses.

ma cour), ce jour-là, les anges sont présents (de manière spéciale en grand nombre dans ma cour). Lorsqu'une personne recite la salât sur moi, sa salât m'est présentée avant qu'elle ne termine.

*Sayyiduna* Abū Dardā' رَضِيَ اللهُ عَنْهُ mentionne qu'il a demandé : “ (Ô Messager d'Allah !) Et que se passera-t-il après votre décès (physique) ? ”

Il صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ répondit : “ Oui, après mon décès aussi (C'est-à-dire qu'elle me sera présentée ainsi).

إِنَّ اللَّهَ حَرَّمَ عَلَى الْإِنْسَانِ أَنْ تَأْكُلَ أَجْسَادَ الْأَنْبِيَاءِ

En effet, Allah عَزَّوَجَلَّ a rendu Harâm sur la terre de consommer les corps des prophètes.

فَتَبَيَّنَ اللهُ حَيِّزُهُ

Le prophète d'Allah est vivant et est nourri. ”<sup>1</sup>

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

**Q :** Pourquoi l'Aïd ul-Fitr est-elle appelée « Aïd douce » ?

**R :** L'Aïd ul-Fitr est peut-être appelée “ l'Aïd douce ” parce que, lors de cette Aïd, on mange un nombre impair de dattes avant

---

<sup>1</sup> Sunan Ibn Mājah, vol. 2, p. 291, Hadith 1 637

d'assister à la prière de l'Aïd, ce qui est *mustahabb* (recommandé).<sup>1</sup>

**Q :** Quelle est la règle de la charī'ah concernant le fait de manger quelque chose de sucré avant la prière de l'Aïd ul-Fitr ?

**R :** C'est une Sounnah de manger quelque chose de sucré en nombre impair avant la prière de l'Aïd ul-Fitr. <sup>2</sup> Les gens agissent en conséquence, car des plats sucrés sont préparés dans les maisons et les gens les mangent avant de se rendre à la prière de l'Aïd ul-Fitr. J'ai généralement l'habitude de manger une petite quantité de pudding au vermicelle (*sewiyān*) avant la prière de l'Aïd ul-Fitr ; je n'en mange pas trop car ils sont faits à base de farine et peuvent être nocifs pour la santé.

(À ce stade, le chef du comité exécutif de Dawat-e-Islami fit le commentaire suivant :) Il faut manger quelque chose de sucré avant la prière de l'Aïd ul-Fitr. Même avant d'avoir un environnement religieux à la maison, on nous donnait des dattes à manger avant la prière de l'Aïd ul-Fitr.<sup>3</sup>

**Q :** Pourquoi l'Aïd ul-Fitr est-elle célébrée ?

**R :** Ceux qui endurent des difficultés et accomplissent la prière de *tarāwīḥ* pendant le Ramadan reçoivent l'heureuse nouvelle du pardon. C'est un jour de joie de la part d'Allah عَزَّوَجَلَّ pour ces

---

<sup>1</sup> Malfūzāt-e-Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 311

<sup>2</sup> Fatāwā Hindiyah, vol. 1, p. 149

<sup>3</sup> Malfūzāt-e-Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 283

personnes, qu'elles célèbrent. La nuit de l'Aïd est également appelée *Layla Tul-Jā 'izah* (la nuit de la récompense).<sup>1</sup>

**Q :** Pourquoi l'Aïd ul-Adhâ est-elle appelée “ la grande Aïd ” et l'Aïd ul-Fitr “ la petite Aïd ” ?

**R :** Se référer à l'Aïd ul-Adha comme « la grande Aïd » et à l'Aïd ul-Fitr comme « la petite Aïd » sont des termes couramment utilisés par le public. Je les appelle l'Aïd ul-Fitr et l'Aïd ul-Adhâ.<sup>2</sup>

**Q :** Une personne est-elle récompensée si elle porte de nouveaux vêtements le jour de l'Aïd ?

**R :** Il est Mustahab de porter de beaux vêtements, qu'ils soient neufs ou lavés, le jour de l'Aïd.<sup>3</sup> Si on le fait par orgueil ou pour se vanter, on commettra un péché au lieu d'être récompensé.<sup>4</sup>

**Q :** Lorsque la nouvelle lune devient visible, certaines personnes tirent des coups de feu en l'air. Est-ce permis ?

**R :** Dans notre pays (le Pakistan), il est illégal de tirer dans le ciel, et il est possible que ce soit également le cas dans d'autres pays. Malgré cela, les gens continuent à tirer avec des armes à feu, et on peut en entendre les échos tout autour ; il ne faut pas le faire. Lorsque la nouvelle lune devient visible, il convient de réciter

---

<sup>1</sup> Shu'ab-ul-Īmān, vol. 3, p. 336, Hadith 3 695 ; Malfūzāt-e-Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 240.

<sup>2</sup> Malfūzāt-e-Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 9, p. 122

<sup>3</sup> Fatāwā Hindiyah, vol. 1, p. 149

<sup>4</sup> Malfūzāt -e-Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 9, p. 179

23 Questions – Réponses sur l'Aïd  
l'invocation correspondante.<sup>12</sup>

**Q :** Layla Tul-Jā'izah (la nuit de l'Aïd ul-Fitr) arrive bientôt. Quels sont les actes d'adoration qu'il est préférable d'accomplir cette nuit-là ?

**R :** Il est difficile de passer toute la nuit de l'Aïd en adoration, car une personne doit se réveiller et se préparer pour la prière de l'Aïd le matin. Ce n'est donc pas certain que tout le monde puisse rester éveillé toute la nuit. Même si vous ne pouvez pas passer toute la nuit en adoration, si vous vous endormez après avoir accomplie la prière de 'Ishâ en congrégation, puis accomplissez la prière de Fajr en congrégation, vous obtiendrez la récompense d'avoir fait l'adoration pendant toute la nuit. Cette vertu n'est pas spécifique à la nuit de l'Aïd, mais quiconque accomplit la prière de Fajr et la prière de 'Ishâ en congrégation tous les jours, recevra la récompense quotidienne de l'adoration

---

<sup>1</sup> Lorsque le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ voyait la nouvelle lune (*Hilāl*), il récitait cette invocation:

اللَّهُمَّ أَهْلُهُ عَلَيْنَا بِالْإِيمَانِ وَالسَّلَامَةِ وَالْإِسْلَامِ رَبَّنَا وَرَبُّكَ اللَّهُ

« Ô Allah ! Fais-la lever sur nous avec la paix, la foi, la sécurité et l'islam. (Ô lune !) Mon Seigneur et ton Seigneur est Allah Le Tout-Puissant. » (Mustadrak Hākim, vol. 5, p. 405, Hadith 7,837)

La lune que l'on voit le premier, le deuxième et le troisième jour du mois lunaire est appelée Hilāl, et les jours suivants, elle est connue sous le nom de *qamar*. (Mirqāt ul-Mafātīh, vol. 5, p. 283) ; Cette invocation peut être récitée la première, la deuxième ou la troisième nuit.

<sup>2</sup> Sunan Abī Dāwūd, vol. 4, p. 419, Hadith 5 092

pendant toute la nuit.<sup>1</sup>

## Vertu de l'adoration pendant les nuits de l'Aïd

L'adoration pendant Layla Tul-Jā'izah, c'est-à-dire la nuit de l'Aïd ul-Fitr, a de grandes vertus. Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : “ Quiconque s'est tenu debout les nuits des deux Aïd en quête de récompense, son cœur ne mourra pas le jour où les cœurs (des gens) mourront. ”<sup>2</sup>

En outre, Sayyiduna Mu'adh Bin Jabal رَضِيَ اللهُ عَنْهُ rapporte : “ Quiconque reste éveillé cinq nuits (c'est-à-dire reste éveillé et s'adonne à l'adoration), le Paradis lui devient obligatoire. Il s'agit des 8<sup>èmes</sup>, 9<sup>èmes</sup> et 10<sup>èmes</sup> nuits de Dhul-Hijjah, de la nuit de l'Aïd ul-Fitr et du 15 Sha'bān (c'est-à-dire Layla Tul-Barā'at). ”<sup>3</sup>

## Annnonce générale du pardon

Il est mentionné dans une narration de Sayyiduna Abdullah Bin 'Abbās رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا :

---

<sup>1</sup> Le troisième calife de l'islam, Sayyiduna 'Uthmān b. 'Affān رَضِيَ اللهُ عَنْهُ rapporte que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : “ Quiconque a accompli la prière de l'Ishā en congrégation, c'est comme s'il était resté debout en adoration pendant la moitié de la nuit, et quiconque a accompli la prière de Fajr en congrégation, c'est comme s'il était resté debout pendant toute la nuit. ” (Ṣaḥīḥ Muslim, p. 258, Hadith 1 491)

<sup>2</sup> Sunan Ibn Mājah, vol. 2, p. 365, Hadith 1 782

<sup>3</sup> At-Tarḡīb wat-Tarḥīb, vol. 2, p. 98, Hadith 2

“ Lorsque la nuit de l'Aïd ul-Fitr arrive, elle est appelée Layla Tul-Jâ' izah [la nuit de la récompense]. Lorsque le matin de l'Aïd arrive, Allah عَزَّوَجَلَّ envoie ses anges infailibles dans toutes les villes. Ainsi, les anges descendent sur terre et se positionnent en haut de chaque rue et de chaque chemin, et ils appellent : « O Ummah de Muhammad ! Allez à la cour de ce Seigneur miséricordieux, Qui est Très Clément et Qui pardonne le plus grand des péchés. ”

Puis Allah عَزَّوَجَلَّ s'adresse à ses esclaves : “ Ô mes esclaves ! Demandez ! Que cherchez-vous ? Par Ma puissance et Mon honneur, dans ce rassemblement (de la prière de l'Aïd) aujourd'hui, Je vous accorderai ce que vous demandez concernant votre au-delà, et Je vous guiderai vers le bien en ce qui concerne ce que vous demandez pour ce monde (c'est-à-dire que Je ferai ce qui est le mieux pour vous). Par Ma Puissance ! Tant que vous serez attentifs à Moi, Je continuerai à voiler vos défauts. Par Ma puissance et Mon honneur ! Je ne vous déshonorerai pas aux côtés de ceux qui dépassent les limites (les injustes). Retournez dans vos maisons, pardonnés. Vous m'avez agréé et je suis content de vous. ”<sup>1</sup>

**Q :** Dans le passage “ Celui qui se tient debout les nuits de l'Aïd ul-Fitr et de l'Aïd ul-Adhâ, son cœur ne mourra pas lorsque les

---

<sup>1</sup> At-Tarhîb Wat-Tarhîb, vol. 2, p. 60, Hadith 23 ; Malfûzât-e-Amîr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 299, 301

cœurs des gens mourront ”, que signifie la partie “ son cœur ne mourra pas ” ?

**R :** Il est mentionné dans le Hadith : “ Quiconque s'est tenu debout les nuits des deux Aïd en recherchant la récompense, son cœur ne mourra pas le jour où les cœurs des gens mourront. ”<sup>1</sup> Dans le commentaire de ce Hadith, il est mentionné que la référence au fait que le cœur ne meurt pas a plusieurs significations :

- 1) Son cœur ne sera pas envahi par l'amour du monde et ne s'éloignera pas de l'au-delà.
- 2) Son cœur sera protégé d'une mauvaise fin.<sup>2</sup>
- 3) Son cœur sera à l'aise lorsqu'il sera interrogé dans la tombe et au jour du jugement.<sup>3</sup>

Les savants affirment que cette vertu s'acquiert également en pratiquant l'adoration pendant la majeure partie de la nuit. Par exemple, si la nuit dure huit heures, une personne obtiendra cette vertu en faisant l'adoration pendant cinq heures.<sup>4</sup> Il y a

---

<sup>1</sup> Sunan Ibn Mājah, vol. 2, p. 365, Hadith 1 782

<sup>2</sup> Fayḍ ul-Qadīr, vol. 6, p. 248, Hadith 8 903

<sup>3</sup> Hāshiyā Tus- Ṣāwī ‘Alash-Sharḥ Is-Saghīr, vol. 1, p. 527

<sup>4</sup> Quiconque reste éveillé pendant la plus grande partie ou la moitié de la nuit et s'adonne à l'adoration, la récompense pour être resté éveillé toute la nuit sera enregistrée pour lui. (Qūt ul-Qulūb, vol. 1, p. 74)

également un avis selon lequel on obtient cette vertu en accomplissant la prière de Tahajjud les nuits de l'Aïd. <sup>1</sup>

Après avoir lu le commentaire de ce Hadith, il est possible que chaque personne fasse l'intention de se tenir debout pour l'adoration la nuit de l'Aïd au moins une fois dans sa vie. <sup>2</sup>

**Q :** Est-il *wājib* (obligatoire) pour une femme d'accomplir la prière de l'Aïd ?

**R :** Non, il n'est pas *wājib* pour une femme d'accomplir la prière de l'Aïd. <sup>3</sup>

**Q :** Les nobles Compagnons **عَلَيْهِمُ الرِّضْوَان** se félicitaient-ils les uns les autres à l'occasion de l'Aïd ?

**R :** Oui, les nobles Compagnons **عَلَيْهِمُ الرِّضْوَان** se félicitaient les uns les autres le jour de l'Aïd et faisaient cette invocation également :

**تَقَبَّلَ اللهُ مِنَّا وَمِنْكَ**

“ Qu'Allah **عَزَّوَجَلَّ** accepte nos actes et les vôtres. ”<sup>4</sup>

Lorsque nous félicitons les autres pour l'Aïd, nous devrions également faire cette invocation pour eux. Lorsque l'on présente

---

<sup>1</sup> Mir'āt ul-Manājih, vol. 2, p. 262

<sup>2</sup> Malfūzāt-e-Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 305

<sup>3</sup> Fatāwā Razawīyah, vol 27, p. 615 ; Malfūzāt-e-Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 284

<sup>4</sup> Sunan ul-Kubrā lil-Bayhaqī, vol. 3, p. 446, Hadith 2,694

ses salutations pour l'Aïd, il est *mustaḥabb* de faire également l'invocation en utilisant ces mots : **تَقَبَّلَ اللهُ مِنَّا وَمِنْكَ**.<sup>1</sup>

**Q :** Le terme correct est-il “ Aïd Mubārak ” ou “ Aïd mubārik ” ?

**R :** Certaines personnes prononcent ce mot avec une *kasrâ* sur la lettre *raa* (ر), mais la manière correcte est de le prononcer avec une *fathâ*, c'est-à-dire mubārak. Le mot “ Mubārak ” apparaît également dans le Coran.<sup>2</sup>

**Q :** Toutes les personnes peuvent-elles se féliciter les unes les autres pour l'Aïd ? Il arrive souvent que les cousins, les beaux-frères et les belles-sœurs se serrent la main lorsqu'ils se félicitent les uns les autres pour l'Aïd. Parfois, le beau-frère le plus âgé pose également sa main sur la tête de sa belle-sœur. Est-ce correct ?

**R :** Tous les musulmans peuvent se féliciter les uns les autres, mais il existe des directives stipulées par la Shari'ah dans tous les cas. Conformément à ces directives, les *non-mahrams* ne peuvent pas se féliciter les uns les autres. De même, le beau-frère et la belle-sœur ne doivent pas se féliciter l'un l'autre, car cela augmenterait leur amitié et ouvrirait la porte au péché. Un Hadith mentionne que “ le beau-frère est la mort de la belle-

---

<sup>1</sup> Ad-Durr ul-Mukhtâr, vol. 3, p. 56 ; Malfûzât-e-Amîr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 311

<sup>2</sup> Saint Coran, partie 17, Sourate Al-Anbiyâ', verset 50 ; Malfûzât-e-Amîr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 131

sœur. ”<sup>1</sup> Un non-mahram est quelqu'un avec qui le mariage n'est pas Harâm pour toujours (c'est-à-dire quelqu'un avec qui le mariage est permis).

Il est également nécessaire que le beau-frère ne pose pas sa main sur la tête de la femme de son frère. En ce qui concerne le fait de serrer la main, cela est encore plus grave et un acte qui mène à l'Enfer. Personne n'était plus protégé de Satan que le Prophète **صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ**, et pourtant il n'a jamais accepté le serment d'allégeance d'une femme en prenant sa main dans la sienne.<sup>2</sup> Il existe dans notre société des “ guides spirituels ” ignorants qui acceptent le serment d'allégeance des femmes en leur prenant la main et qui se laissent même embrasser la main par une femme. Ces “ guides spirituels ” doivent être évités.<sup>3</sup>

**Q :** Certaines personnes vivent loin de chez elles et ne peuvent pas rentrer le jour de l'Aïd. Ces personnes célèbrent l'Aïd avec les membres de leur personnel ou leurs amis en écoutant des chansons et de la musique. Est-ce correct ?

**R :** Il faut faire des efforts supplémentaires pour adorer Allah **عَزَّ وَجَلَّ** et éviter les péchés le jour de l'Aïd en particulier. Nous devons aider les moins fortunés en faisant la charité. Nous devons inclure dans nos célébrations ceux qui sont incapables de le faire eux-mêmes. Il n'est pas correct de célébrer l'Aïd avec

---

<sup>1</sup> Sunan ut-Tirmidhî, vol. 2, p. 391, Hadith 1 174

<sup>2</sup> Şaḥīḥ ul-Bukhārî, vol. 2, p. 217, Hadith 2 713

<sup>3</sup> Malfūzât-e-Amîr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 306

des chansons et de la musique. Quel est le problème des musulmans d'aujourd'hui ? En commémorant l'Aïd avec de la musique, c'est comme s'ils se réjouissent du fait que Satan a été libéré ce jour-là, et qu'ils jouent de la musique pour lui faire plaisir.

La musique est parfois si forte que même si une personne marchant dans la rue souhaite s'en éloigner, elle n'y parvient pas. Quoi qu'il en soit, la Shari'ah stipule que si une personne marchant dans la rue entend par hasard de la musique, elle doit placer ses doigts dans ses oreilles et passer rapidement. Si elle marche intentionnellement lentement pour continuer à entendre la musique, elle commet un péché.<sup>1</sup>

**مَعَادَ اللَّهِ** Il est devenu très facile de commettre des péchés aujourd'hui. Par exemple, il y a un individu qui observe l'*i'tikāf*, et ses amis lui font cadeau d'une place de cinéma dès qu'il a terminé son *i'tikāf* afin qu'ils puissent tous regarder un film ensemble. Le jour de l'Aïd, on peut voir à l'extérieur des cinémas des panneaux indiquant que la salle est pleine aujourd'hui. Tout le monde a un téléphone à la main, qu'il peut utiliser pour accéder à d'innombrables films. Les musulmans d'aujourd'hui se considèrent comme libres et sans restriction, mais un musulman n'est pas vraiment libre, car il a le devoir d'adhérer aux lois de l'islam.

---

<sup>1</sup> Radd ul-Muhtār, vol, 9, p. 651

Jusqu'où un musulman peut-il courir après avoir commis un péché ? La mort le rattrapera un jour. Si Allah عَزَّوَجَلَّ devient mécontent de lui à cause de ses péchés, alors il sera destiné au châtement dans la tombe et dans l'au-delà.

## Il ne faut pas oublier son linceul lorsqu'on porte de nouveaux vêtements à l'occasion de l'Aïd

Sayyiduna 'Ubaydullāh b. Shumayṭ رَحِمَهُ اللهُ عَلَيْهِ déclare :

“ Mon père, Sayyiduna Shumayṭ b. 'Ajlān رَحِمَهُ اللهُ عَلَيْهِ, a vu des gens dans un rassemblement de l'Aïd et a dit : “ On peut voir des vêtements qui vieilliront, et on peut voir de la chair qui deviendra demain de la nourriture (dans la tombe) pour les insectes. ””<sup>1</sup>

Chaque musulman doit toujours craindre Allah عَزَّوَجَلَّ. Même si une personne porte de nouveaux vêtements le jour de l'Aïd, elle ne doit pas tomber dans l'insouciance et oublier son linceul à cause de cela. Ces sourires et ces joies ne resteront avec une personne que pendant quelques jours, puis ce corps deviendra de la nourriture pour les insectes. Qu'Allah عَزَّوَجَلَّ nous protège tous du châtement de la tombe.<sup>2</sup>

امِينٌ بِجَاهِ النَّبِيِّ الْأَمِينِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

<sup>1</sup> Hilyat ul-Awliyā', vol. 3, p. 153, raqm 3,516

<sup>2</sup> Malfūzāt-e-Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 308

**Q :** Que doivent faire les enfants le jour de l'Aïd ?

**R :** Un enfant qui a une certaine compréhension, qui sait comment accomplir la prière et qui ne cause pas de problèmes dans la mosquée comme les autres enfants peut être emmené dans la mosquée. Si un enfant cause des problèmes dans la mosquée et dérange les autres personnes faisant les actes d'adorations, il ne peut pas être emmené à la mosquée. Les parents savent si leur enfant cause des problèmes ou non. En général, les enfants n'ont pas l'esprit d'adoration le jour de l'Aïd ; ils reçoivent généralement des cadeaux de l'Aïd de la part de tout le monde et sont occupés à jouer dans leurs nouveaux vêtements.

Les enfants qui ont une certaine compréhension doivent réciter 300 fois **سُبْحَانَ اللَّهِ وَبِحَمْدِهِ** et dire ensuite : “ Que la récompense de ceci atteigne le Prophète Ādam **عَلَيْهِ السَّلَام** et tous les musulmans du monde. » De même, on peut mentionner des personnalités vertueuses et leur transmettre également sa récompense en disant par exemple : “ Que sa récompense parvienne au Shaykh ‘Abdul-Qādir Al-Jilānī et à l’Imam Aḥmad Razā Khān **رَحِمَهُمَا اللَّهُ**. ” En outre, on peut également mentionner ses grands-parents et d'autres membres de la famille. C'est ce qu'on appelle *īṣāl uth-thawāb* (transmission de la récompense).

Chaque fois que nous mentionnons le nom de quelqu'un pendant le *īṣāl uth-Thawāb*, cela lui apporte de la joie dans sa tombe. Ceci peut être compris à travers l'exemple suivant. Si un

hôte qui a invité de nombreux convives à un repas en présence de nombreuses familles se tourne vers une famille en particulier et dit : “ Veuillez en reprendre ”, la personne dont le nom a été mentionné par l'hôte sera heureuse. Elle se dira qu'elle a été honorée d'avoir été mentionnée parmi toutes les personnes présentes. Par conséquent, lorsque nous accomplissons iṣāl-uth-thawāb, nous devons mentionner les noms des pieux prédécesseurs رَحِمَهُمُ اللَّهُ, car cela leur fera plaisir dans leurs lieux de repos.<sup>1</sup>

**Q :** Si une personne est incapable d'accomplir la prière de l'Aïd en congrégation en raison d'une nécessité quelconque, comment pourra-t-elle l'accomplir seule ?

**R :** La prière de l'Aïd ne peut être accomplie seul ;<sup>2</sup> une congrégation est nécessaire. Par exemple, si un imam remplit toutes les conditions pour diriger les cinq prières quotidiennes, il ne peut pas [automatiquement] diriger la prière de l'Aïd ou du vendredi, car il y a d'autres conditions pour diriger ces prières. Dans tous les cas, si une personne n'a pas pu accomplir la prière de l'Aïd à cause d'une erreur de sa part et qu'elle ne trouve pas d'autre prière de l'Aïd dans la ville, elle commet un péché et doit se repentir.<sup>3</sup>

**Q :** Comment doit-on distribuer les cadeaux monétaires de l'Aïd ?

---

<sup>1</sup> Malfūzāt -e-Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 308

<sup>2</sup> Al-Hidāyah, vol. 1, p. 85

<sup>3</sup> Malfūzāt -e-Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 2, p. 452

**R :** Il n'y a pas de manière spécifique de procéder. Toutefois, les cadeaux monétaires de l'Aïd peuvent être offerts avec l'intention d'apporter de la joie à d'autres musulmans. De même, lorsqu'on les offre à des membres de la famille, on peut avoir l'intention de maintenir les liens de parenté. De même, si certains parents sont satisfaits lorsque leurs enfants reçoivent des cadeaux pour l'Aïd, on peut faire en sorte de faire plaisir à leurs parents en leur offrant également des cadeaux. Rappelez-vous qu'il n'est pas nécessaire que tous les parents soient heureux lorsque leur enfant reçoit des cadeaux de l'Aïd, il convient donc d'évaluer la situation.<sup>1</sup>

**Q :** Est-il préférable d'offrir un cadeau monétaire pour l'Aïd dans une enveloppe ou sans enveloppe ?

**R :** Il est préférable de donner aux enfants des cadeaux monétaires pour l'Aïd sans les placer dans une enveloppe, car les enfants sont plus heureux lorsqu'ils voient les nouveaux billets. Mais lorsqu'on donne de l'argent à des érudits et à des shaykhs, il faut le placer respectueusement dans une enveloppe afin qu'il ne soit pas révélé aux autres.<sup>2</sup>

**Q :** Comment les petits enfants peuvent-ils utiliser l'argent qui leur est donné à l'occasion de l'Aïd ?

---

<sup>1</sup> Malfūzāt-e-Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 194

<sup>2</sup> Malfūzāt -e-Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 195

**R :** Les enfants qui reçoivent de l'argent à l'occasion de l'Aïd deviennent propriétaires de cet argent. Parfois, l'enfant est compréhensif et économise son argent. Il peut aussi le donner à son père pour qu'il le garde pour lui. Les parents devraient économiser l'argent que les enfants reçoivent pour l'Aïd ou l'utiliser pour acheter quelque chose à l'enfant.<sup>1</sup>

**Q :** Si des parents décèdent trois ou six mois avant l'Aïd, est-il permis à leur famille de célébrer la première Aïd sans eux ?

**R :** Il est permis de faire le deuil pendant trois jours. Cependant, si le mari d'une femme décède, la durée de son deuil est de quatre mois et dix jours.<sup>2</sup> Si une femme perd son jeune enfant, la douleur de la séparation l'accompagnera toute sa vie et elle ne pourra plus contrôler ses émotions. Dans tous les cas, l'Aïd peut être célébré trois mois ou six mois (après le décès des parents). Une personne peut également porter de nouveaux vêtements et saluer les autres à l'occasion de l'Aïd.

Certains membres de la famille du défunt sont si stupides qu'ils n'offrent pas de qurbani le jour de l'Aïd ul-Adhâ, et certains vont même jusqu'à empêcher la création d'un environnement joyeux à la maison. Certaines personnes, pour éviter les railleries des autres, vont donner une part de l'animal sacrifié. Rappelons qu'exprimer de la joie le jour de l'Aïd est une sounnah, et il est

---

<sup>1</sup> Malfūzât-e-Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 307

<sup>2</sup> Bahār-e-Sharī'at, vol. 1, p. 855, Juzz 4

prouvé que le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ exprimait de la joie le jour de l'Aïd.<sup>1</sup> Allah عَزَّوَجَلَّ déclare dans le Coran :

قُلْ بِفَضْلِ اللَّهِ وَبِرَحْمَتِهِ فَبِذَلِكَ فَلْيَفْرَحُوا<sup>ط</sup>

*“ Dis (ô bien-aimé) : « Seule la faveur d'Allah et Sa miséricorde ; et uniquement sur cela, ils devraient se réjouir. ”*<sup>2</sup>

L'Aïd est un jour de bénédictions et de miséricorde de la part d'Allah عَزَّوَجَلَّ ; il convient d'exprimer sa joie en ce jour.<sup>3</sup>

**Q :** La récompense pour les jeûnes observés pendant Shawwâl ul-Mukarram (après le Ramadan) est-elle égale aux jeûnes d'une année ou d'une vie ? Par ailleurs, est-il nécessaire d'observer ces jeûnes pendant Shawwâl, ou peuvent-ils être observés après ?

**R :** Voici trois paroles du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ concernant les vertus des jeûnes de Shawwâl :

(1) Quiconque a observé les jeûnes du Ramadan et a ensuite observé six jeûnes à Shawwâl, sera libéré de ses péchés comme si sa mère l'avait mis au monde aujourd'hui.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Mir'ât ul-Manâjih, vol. 2, p. 359

<sup>2</sup> Saint Coran, partie 11, sourate Yûnus, verset 58 ; Traduction de Kanz ul-‘imân

<sup>3</sup> Malfûzât -e-Amîr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 265

<sup>4</sup> Al-Mu‘jam ul-Awsaṭ, vol. 6, p. 234, Hadith 8 622

(2) Quiconque a observé les jeûnes du Ramadan et a ensuite observé six jeûnes à Shawwâl, c'est comme s'il avait jeûné toute une vie. <sup>1</sup>

(3) Celui qui a observé six jeûnes pendant Shawwâl après l'Aïd ul-Fitr, c'est comme s'il a jeûné une année entière, car celui qui accomplit une bonne action s'en verra accorder dix. Les jeûnes du Ramadan équivalent à dix mois, et ces six jeûnes équivalent à deux mois, complétant ainsi une année de jeûne. <sup>2</sup>

Il est mentionné dans la marge de Bahâr-e-Sharî'at : “ Il est préférable d'observer ces jeûnes séparément, mais si on les observe consécutivement six jours après l'Aïd, il n'y a pas de mal à cela non plus. ” <sup>3</sup> On ne doit pas jeûner le jour de l'Aïd, c'est-à-dire le 1er de Shawwâl. <sup>4</sup>

**Q :** Les gens disent que les cérémonies de mariage ne doivent pas avoir lieu entre l'Aïd ul-Fitr et l'Aïd ul-Adhâ. Est-ce vrai ?

**R :** Les cérémonies, comme les mariages, peuvent avoir lieu entre l'Aïd ul-Fitr et l'Aïd ul-Adhâ. En fait, elles peuvent même avoir lieu les jours de l'Aïd ul-Fitr et de l'Aïd ul-Adhâ. De nombreuses personnes organisent des mariages ces jours-là, et

---

<sup>1</sup> Şaḥīḥ Muslim, p. 456, Hadith 2 758

<sup>2</sup> Sunan ul-Kubrâ lin-Nasâ'î, vol. 2, p. 162-163, Hadith 2 860-2 861

<sup>3</sup> Bahâr-e-Sharî'at, vol. 1, p. 1010, Juzz 5

<sup>4</sup> Malfûzât-e-Amîr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 2, p. 468

il n'y a pas de mal à le faire. Il n'y a aucun jour de l'année où les nikâhs et les mariages ne peuvent être célébrés.<sup>1</sup>

**Q :** Est-il nécessaire de réciter la litanie **سُبْحَانَ اللَّهِ وَبِحَمْدِهِ** 300 fois dans la mosquée, ou peut-on la réciter à la maison ? Par ailleurs, les femmes peuvent-elles réciter cette litanie ?

**A :** La litanie **سُبْحَانَ اللَّهِ وَبِحَمْدِهِ** peut être récitée aussi bien par les hommes que par les femmes, et il n'est pas spécifié si elle doit être lue à la maison ou à la mosquée ; On peut la réciter à l'endroit qui nous convient. La vertu de cette litanie est que celui qui récite **سُبْحَانَ اللَّهِ وَبِحَمْدِهِ** 300 fois le jour de l'Aïd et transmet sa récompense à tous les musulmans, 1 000 lumières entreront dans chacune de leurs tombes, et lorsque le récitant décédera, 1 000 lumières entreront également dans sa tombe.<sup>2</sup>

Le jour de l'Aïd commence à l'heure de Fajr et se termine au coucher du soleil ; cette litanie peut être récitée à n'importe quel moment pendant cette période. Il n'est pas permis de jeûner le jour de l'Aïd.<sup>3</sup>

**Q :** Faut-il également rendre visite aux malades le jour de l'Aïd ?

---

<sup>1</sup> Malfūzāt-e-Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 231

<sup>2</sup> Mukāshafat ul-Qulūb, p. 308

<sup>3</sup> Fatāwā Hindiyah, vol. 1, p. 201

**R** : Oui, il faut rendre visite aux malades le jour de l'Aïd. Parfois, la personne malade attend que ses amis et sa famille lui rendent visite et lui présentent leurs salutations le premier jour de l'Aïd. Si l'ami lui rend visite le deuxième jour de l'Aïd, il ne sera pas aussi heureux qu'il l'aurait été s'il était venu le premier jour. L'ami vient le deuxième jour, en trouvant toutes sortes d'excuses comme “ nous avons des invites ” ou “ nous sommes allés chez l'oncle d'untel ou d'untel ”.

Si possible, apportez un soutien financier à la personne malade, car elle se trouve parfois dans une situation extrêmement difficile : le médecin lui a dit de prendre certains médicaments, mais elle n'a pas les moyens de les acheter. Plutôt que d'apporter des fleurs à la personne malade, il serait préférable de lui donner un peu d'argent pour qu'elle puisse satisfaire ses besoins, comme acheter des médicaments.

Parfois, les visiteurs apportent, sans le savoir, des choses que la personne malade devrait éviter. Par exemple, la personne malade peut souffrir de diabète et le visiteur lui apporte des aliments sucrés pour lui faire plaisir. Le pauvre homme va alors souffrir intérieurement car il ne peut rien manger de sucré. Même s'il finit par manger la nourriture sucrée, elle lui causera du tort plus tard, car les aliments sucrés sont comme un poison pour les patients diabétiques. Ils peuvent même leur être fatals.

Pour aggraver les choses, les fabricants de bonbons utilisent parfois des ingrédients périmés, ce qui a un impact négatif sur la santé d'une personne. Ce n'est pas le cas de tous les fabricants de bonbons, mais ceux qui agissent ainsi doivent craindre Allah عَزَّوَجَلَّ.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Malfūzât-e-Amīr-e-Ahl-e-Sunnat, vol. 8, p. 310

## Étude du livret hebdomadaire

Chaque semaine, le fondateur de Dawat-e-Islami, le Shaykh al-Tareeqah Amīr Ahl-e-Sounnah, fondateur de dawateislami Hazrat Allamah Maulana Muhammad Ilyas Attar Qadiri Razavi رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ et son successeur Al-Haaj Abu Usaid Obaid Raza Madani, encouragent la lecture d'un livret.

Des millions de frères et soeurs en Islam participent à cette activité bénie en écoutant ou en lisant ces livrets, bénéficiant ainsi des invocations d'Amir Ahl-e-Sounnah et de son successeur. Ce livret est également disponible gratuitement en téléchargement sous forme d'audio sur le site internet de dawat-e-Islami, [www.dawateislami.net](http://www.dawateislami.net) et depuis l'application **Read and Listen islamic Book**. En ayant l'intention de recompense, lisez le vous-même et distribuez le pour l'Isal-e-Sawab de vos proches décédés.

( Département du livret hebdomadaire )



Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah, Mahallah Saudagaran  
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan  
UAN: +92 21 111 25 26 92 | Ext: 7213

Web: [www.maktabatulmadinah.com](http://www.maktabatulmadinah.com) | E-mail: [feedback@maktabatulmadinah.com](mailto:feedback@maktabatulmadinah.com)